



AVIS PUBLIC

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2022
DÉCRÉTANT LA TAXATION POUR LA TUBULURE AGRICOLE ET LES CONDITIONS DE
PERCEPTION**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax de ce qui suit :

QUE le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, a adopté le Règlement numéro 79-2022 règlement décrétant la taxation pour la tubulure agricole et les conditions de perception;

QU'IL peut être pris connaissance dudit règlement au bureau de la soussignée au 10 rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

DONNÉ à Sainte-Sophie-d'Halifax, le 13 juillet 2022.

Nadia Roy

Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C DE L'ÉRABLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadia Roy, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et au bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 juillet 2022

A handwritten signature in blue ink, written over a horizontal line. The signature appears to be 'Nadia Roy'.

Nadia Roy

Directrice générale et greffière-trésorière